

Contrôle sanitaire des EAUX

Affaire suivie par:

AFFICHAGE OBLIGATOIRE EN MAIRIE (article D.1321-104 du code de la santé publique)

Anne-Claire ZABÉ

Tél: 02 38 77 34 58

Destinataires

MONSIEUR - S.A.U.R. FRANCE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MONTHODON
MONSIEUR LE DIRECTEUR - S.A.U.R. FRANCE
MADAME LA PRESIDENTE - SIAEP DE LA VALLEE DE LA GLAISE

MONTHODON

Prélèvement

00122082

Installation

UDI 000452 MONTHODON

Point de surveillance

P 0000000588 C-P.F. MONTHODON

Localisation exacte

mairie

Commune MONTHODON

Prélevé le : mercredi 08 février 2023 à 07h30

par : LABORATOIRE INOVALYS TOURS

Type visite : D1

Mesures de terrain

Température de l'eau
pH
Conductivité à 20°C
Conductivité à 25°C
Chlore libre
Chlore total

Résultats

10.0 °C
7,4 unité pH
476 uS/cm
531 uS/cm
0,55 mg(Cl₂)/L
0.60 ma(Cl₂)/L

Limites de qualité
inférieure supérieure

Références de qualité
inférieure supérieure

Limites de qualité	Références de qualité
inférieure	supérieure
	25.00
	9.00
	6.50
	1 000.00
	1 100.00
	200.00

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : INOVALYS - SITE DE TOURS 3703

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00122752

Référence laboratoire : E230149275-D100122752

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)
Coloration
Couleur (qualitatif)
Odeur (qualitatif)
Saveur (qualitatif)
Turbidité néphélométrique NFU

0 SANS OBJET
<5 mg(Pt)/L
0 SANS OBJET
0 SANS OBJET
0 SANS OBJET
<0,3 NFU

15,00
2,00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h
Bactéries coliformes /100ml-MS
Bact. et spores sulfite-rédu./100ml
Entérocoques /100ml-MS
Escherichia coli /100ml - MF

<1 n/mL
<1 n/mL
<1 n/(100mL)
<1 n/(100mL)
<1 n/(100mL)
<1 n/(100mL)

0
0

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH₄)
Nitrates (en NO₃)

<0,05 mg/L
0,29 mg/L

50,00

0,10

FER ET MANGANESE

Fer total

6 µg/L

200,00

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00122082)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. La teneur en chlore résiduel est fixée à 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution et à 0,3 mg/l au point de production selon la circulaire DGS n°524/DE n°19-03 du 7 novembre 2003 relative au plan Vigipirate. Les valeurs observées en désinfectant peuvent expliquer une odeur et une saveur chlorées (seuils perceptibles des flaveurs de chlore à partir de 0,25 mg/l).

Signé, Tours le 14 février 2023

Pour le directeur général
L'Ingénieur d'études sanitaires

Jacques HERISSE

ARS Centre Val de Loire - Délégation Départementale d'Indre et Loire - 38 rue Edouard Vaillant 37042 TOURS Cedex - Tél : 02 38 77 34 33